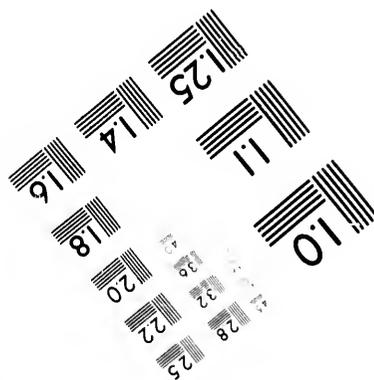
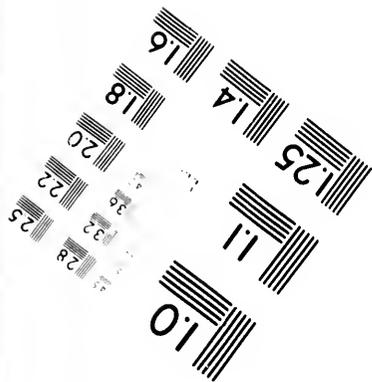
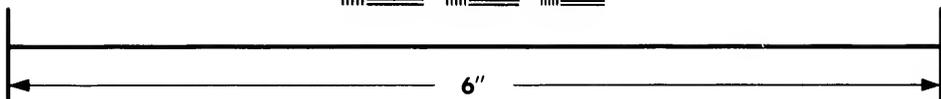
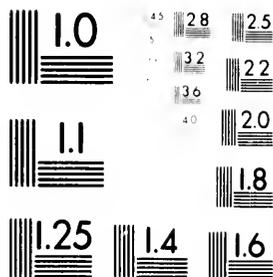


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WES / MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

28 25  
32 22  
38 20  
18

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

**© 1981**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

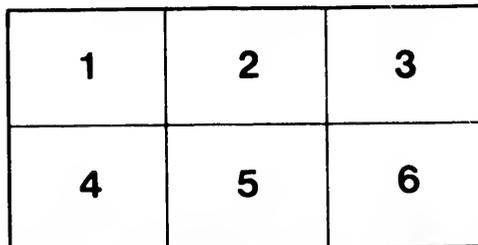
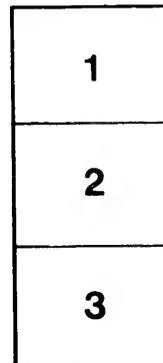
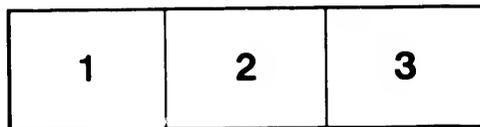
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

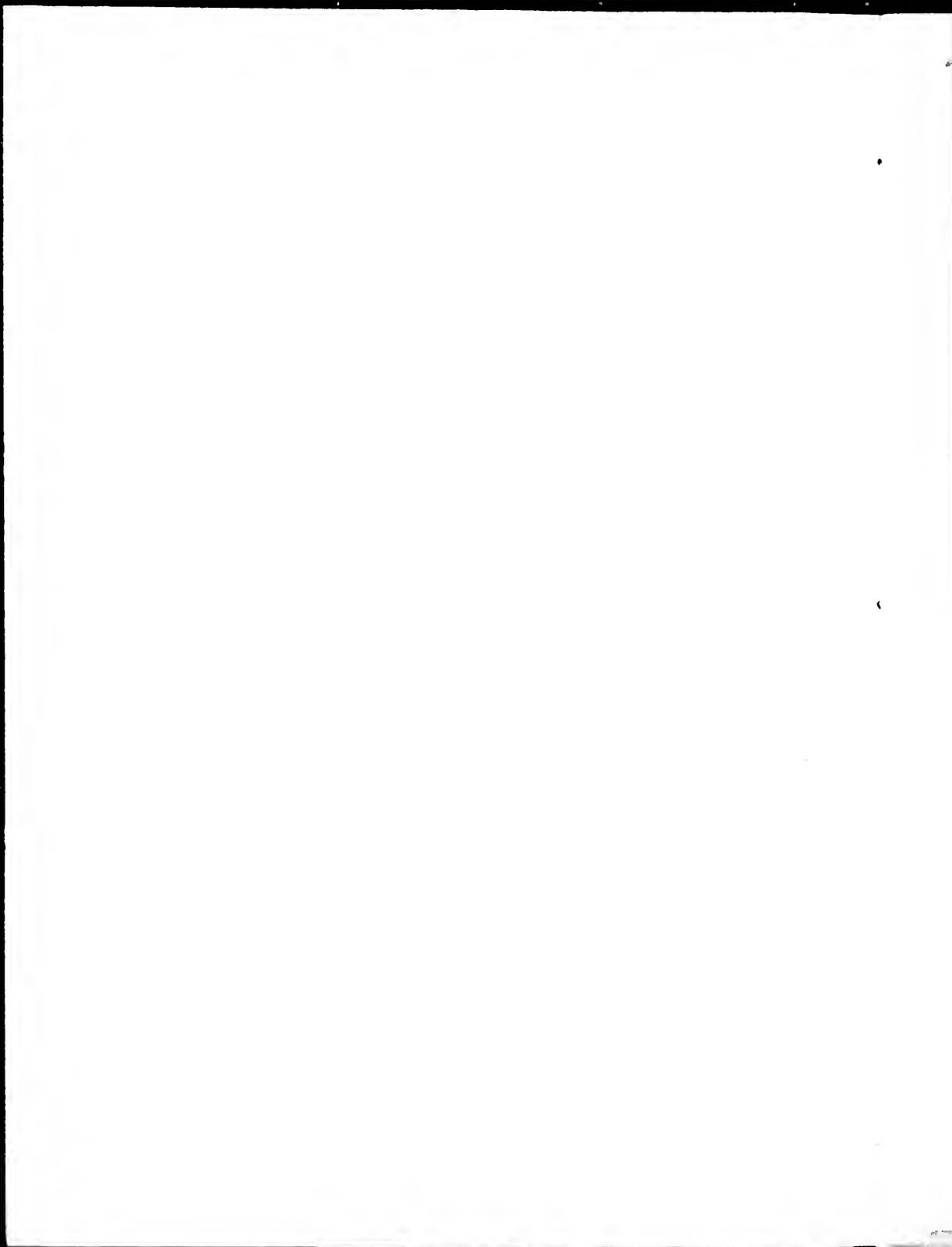
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc. peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata  
to

pelure,  
on à





## DISCOURS

PRONONCÉ PAR

**L'HONORABLE M. MERCIER**

DÉPUTÉ DE SAINT-HYACINTHE

CHEF DE L'OPPOSITION À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

— A —

**ST. JEAN, ISLE D'ORLEANS**

— LE —

6 SEPTEMBRE 1885

---

**QUEBEC**  
IMPRIMERIE DE L'ÉLECTEUR

1885

FC2922

.4

M47

A35

C.2

# DISCOURS

PRONONCÉ PAR

## L'HON. M. MERCIER

DÉPUTÉ DE SAINT-HYACINTHE

*CHEF DE L'OPPOSITION A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE*

*A Saint-Jean, Isle d'Orléans, le 6 septembre 1885.*

M. le Président,

Messieurs,

C'est avec un véritable plaisir que j'ai accepté l'invitation de venir rencontrer les citoyens des cinq belles paroisses de l'île d'Orléans et de leur parler des causes de la grande crise qui intéressent le pays tout entier.

Il y a cinq ans je venais à St Jean pour la première fois et j'y rencontrais, en compagnie des honorables MM. Joly, Langelier et Marehand et de votre ancien député, M. Charles Langelier, la brave population de cette île charmante, accourue de tous côtés, pour connaître les causes de la grande crise qui sévissait alors avec tant de sévérité et qui devait se terminer par la destitution du patriote, Luc Letellier de St Just ; par l'achat de cinq députés du peuple, par la chute du ministère Joly et par l'avènement au pouvoir, grâce aux circonstances regrettables que vous connaissez, de l'hon. M. Chapleau, un des hommes les mieux doués de notre pays, sous le rapport du talent, mais certainement l'homme le plus extravagant de

notre siècle, sous le rapport financier.

Depuis cette époque nous avons eu des élections générales, et la province, dans un moment d'égarément, a rejeté plusieurs députés élus en 1878 pour aider M. Letellier à sauver le pays, et restés fidèles, au milieu des troubles politiques de l'époque, à leur noble chef, l'hon. M. Joly, le gentilhomme le plus accompli, le plus honnête homme politique du Canada.

L'hon. M. Chapleau, avec cette audace qui le caractérisait et qui lui a valu tant de succès, a demandé aux électeurs, le 2 décembre 1881, de condamner M. Joly pour avoir tenté de sauver le pays avec la voix unique de l'orateur que, sans raison, M. Chapleau appelait un traître, et de l'approuver, lui, d'avoir ruiné ce même pays avec les voix de cinq députés, qu'avec raison l'opinion publique, elle, a appelés traîtres.

L'électorat s'est prononcé pour M. Chapleau, préférant la ruine de la province à son salut, et a repoussé plusieurs hommes remarquables, qui avaient déjà fait leur marque dans la politique

de leur pays, parmi lesquels on comptait M. Ch. Langelier, alors député de ce comté et un des hommes les mieux doués de la province.

Je ne viens pas vous blâmer de cette préférence, injuste à mon point de vue ; mais je viens demander à M. Desjardins de la justifier par ses votes et sa conduite en chambre. Je viens lui dire, en votre nom, de rendre compte de son administration et de défendre, devant vous, les actes de sa vie parlementaire. Seulement, messieurs, permettez-moi de vous le dire, sans vous offenser : quand la majorité de ce comté s'est prononcée pour M. Chapleau contre M. Joly, en se prononçant pour M. Desjardins, contre M. Langelier, elle disait qu'elle approuvait la trahison des cinq qui ont abandonné M. Joly, et dans cette approbation regrettable il y avait la sanction, promise d'avance, d'autres trahisons plus dangereuses encore que les précédentes. M. Desjardins a compté sur cette sanction, et escomptant votre indulgence, il a cru devoir imiter ceux auxquels elle avait pardonné.

Oni, messieurs, je le dirai avec tout le respect que je dois au caractère personnel de M. Desjardins, mais aussi avec toute la franchise que je dois mettre dans la discussion de ses actes politiques ; on, messieurs, vous avez préféré celui qui approuvait la trahison à celui qui la condamnait et vous avez été trahis à votre tour. Vous étiez libres dans votre choix, mais celui que vous élisez, s'autorisant de votre exemple, devenait libre de trahir puisque votre choix ratifiait la trahison.

Je vais essayer de prouver mes assertions, et vous démontrer, si vous me le permettez, que M. Desjardins vous a trahis en votant :

- 1o La vente du chemin de fer du nord.
- 2o L'augmentation des taxes et des dépenses.
- 3o L'augmentation de la dette.

Voilà trois accusations claires et précises que je porte contre votre député

et que je vais essayer de soutenir par des preuves irréfutables.

## I

### M. DESJARDINS A VOTÉ LA VENTE DU CHEMIN DE FER

Cette preuve est facile à faire, messieurs ; car non seulement M. Desjardins a voté pour cette vente, mais il l'a préconisée en chambre, dans un discours de dix heures, qui est resté comme un monument de contradictions, d'erreurs de chiffres et de faits, de fausses représentations et de prophéties brutalement démenties par les événements.

Quand M. Desjardins s'est présenté devant vous, il était attaché à la rédaction d'un journal conservateur, le *Canadien*, ouvertement hostile à la vente. Les conservateurs ont été le chercher au bureau de rédaction de cet important organe de leur parti, sachant quelles étaient les vues de cet organe et conséquemment les approuvant en entier.

Aussi, le 31 octobre 1881, le *Canadien* disait :

“ M. Desjardins..... : a été prié de se porter candidat conservateur dans le comté de Montmorency. Nos fidèles amis de cette division ne pouvaient choisir un homme plus digne et plus capables de représenter leurs idées et leurs intérêts. M. Desjardins n'a pas recherché l'honneur qui lui a été offert. On est venu le chercher dans les bureaux du *Canadien*. ”

Dans le même numéro du 31 octobre 1881, la rédaction, dont M. Desjardins faisait partie, disait :

“..... Si le chemin est sacrifié, électeurs et contribuables, préparez-vous à payer des impôts, c'est le temps d'exiger des conditions et des explications catégoriques sur leurs intentions. ”

“ Tout le temps des élections, tout l'au-

tombe de 1881 et tout l'hiver de 1882, le *Canadien*, à la rédaction duquel M. Desjardins était toujours attaché a tonné contre la vente et dénoncé comme des traitres au pays ceux qui voteraient en faveur. Les articles des 21, 25, 27, 28 février 1882 mériteraient surtout d'être cités si j'en avais le temps, mais je dois, dans l'intérêt de la brièveté, me contenter de donner de courts extraits de ceux des 1er, 2, 3, 4, 7, 12, 13, 14, 15 et 21 mars 1882.

1er mars—"Donc pas d'alternatives; la politique du Premier Ministre n'est ni acceptable ni forte."

3 mars—"La législature sera en session d'ici à 5 jours. Elle a défendu au cabinet de vendre le chemin sans la consulter."

"A Ste Thérèse le 3 novembre dernier, M. Chapleau disait :

"Mon gouvernement sur cette question ne contractera aucun arrangement sans l'autorisation des chambres."

"Pourquoi le gouvernement manque-t-il à ses obligations, à sa parole ?"

3 mars—"....." Electeurs des comtés de Berthier et de Maskinongé, de St Maurice, de Champlain, de Portneuf, voulez-vous voir augmenter le taux des frets et des passagers ? La politique du gouvernement aura ce résultat....."

3 mars—"Pas n'est besoin de dire que la retraite de M. Ross est due au fait qu'il n'a pas voulu accepter la responsabilité de la politique scandaleuse que l'en cherche à imposer à la province....."

4 mars—"Nous avons fait ce que nous avons pu pour empêcher la politique du cabinet d'arriver à maturité. Le chemin est vendu, la transaction est terminée depuis hier....."

7 mars—"Nous avons formulé distinctement nos objections à la politique du cabinet et surtout condamné la division en deux lignes distinctes d'une voie ferrée destinée à n'en former qu'une par la loi même qui autorisa sa construction."

"Le gouvernement a passé outre..... Le gouvernement a pris la très grande responsabilité d'agir sans consulter la législature."

11 mars—"Question du jour... Si elle (la législature) sanctionne ce marché incroyable, elle aura de cour-joie dépouillé la province, dont elle a mission de sauvegarder les intérêts."

13 mars—"Nous ne saurions trop engager les membres de la législature à ne pas se former d'opinion favorable à la politique du cabinet sur la vente du chemin de fer provincial."

"Qu'ils attendent, qu'ils examinent avec soin les contrats et ils acquiesceront la preuve que l'en veut leur faire sanctionner un marché par lequel nous n'obtenons pas six millions par une voie qui nous en coûte treize."

14 mars—"Ah ! certains députés se proposent de se moquer des promesses qu'ils ont faites de voter contre la vente du chemin provincial. Ils se disent : nous avons cinq ans devant nous, nous nous moquons de nos électeurs, faisons notre affaire."

15 mars—"En garde !

"La chambre échappe à M. Chapleau et M. Sénécal ; elle commence à voir clair, à s'apercevoir que cette vente précipitée du chemin provincial, cette politique nouvelle ne sont ni plus ni moins qu'un attentat inouï....."

21 mars—"La Province a les yeux sur chacun des 65 députés de l'Assemblée Législative. Nous savons qu'il en est sur lesquels il est inutile de compter..... Mais nous conservons l'espoir qu'il se trouvera un nombre d'hommes assez indépendants pour former une majorité adverse aux justes projets qui alarment à si juste titre l'opinion publique."

21 mars—" *Ses culottes à l'envers.* Pour un portefeuille de ministre, M. de la Bruère, qui hier dénonçait M. Sénécal, M. Chapleau & Cie, a abandonné ses amis, ceux qui l'ont fait ce qu'il est, ceux qui l'ont élevé au conseil législatif ! Pour un portefeuille de ministre, il a en huit jours dit blanc et noir sur

la question de la vente du chemin provincial.

“ Encore un qui comme le bon roi Dagobert a viré ses culottes à l'envers ! ”

28 mars—Six mois après le 1er article...

M. J. ISRAEL TARTE,

Mon cher monsieur,

Après y avoir murement réfléchi, j'en suis venu à la conclusion que mon devoir m'oblige à ne pas approuver la position prise par le *Canadien* au sujet de l'importante question de la vente du chemin de fer de Q. M. O. et O. Je veux juger cette question dans la pleine liberté de mon opinion. Il ne me reste qu'à vous prier d'accepter ma démission de collaborateur du *Canadien*, tout en vous exprimant le regret d'avoir à me séparer de confrères pour lesquels j'ai eu depuis bientôt sept ans de très bons rapports d'amitié personnelle.

Bien à vous,

L. G. DESJARDINS.

Note de la rédaction—“ Nous n'avons qu'une seule observation à faire : depuis plus d'un mois que le *Canadien* a pris la position de M. Desjardins n'approuve pas, il a continué à prendre part à la rédaction du journal et à retirer son salaire. Il lui était pourtant bien facile d'en venir plus tôt à une conclusion. Il avait pleine liberté de se séparer de nous avant ce jour. Au reste son départ n'a eu lieu qu'après une mise en demeure de notre part d'avoir à faire cesser l'équivoque de sa conduite. ”

31 mars—“ M. Desjardins autorise le *Courier du Canada* à déclarer qu'il est sorti librement de la rédaction du *Canadien*. Nous ne voulons pas être injustes à l'égard de notre collaborateur d'hier, mais pour nous, force nous est de répéter qu'il est resté librement dans nos bureaux depuis plus d'un mois que nous combattons la politique de chemin de

fer du cabinet. Il ne s'est jamais prononcé devant nous et devant les habitués du journal contre notre manière d'apprécier cette politique. ”

Tout ce temps-là, M. Desjardins, le député de Montmorency, était un des rédacteurs du *Canadien* et ce ne fut que le 28 mars 83, au beau milieu de la session, 5 jours avant qu'il se levât en chambre pour défendre ce qu'il avait jusqu'alors combattu, qu'il crut devoir quitter le fauteuil éditorial du *Canadien* et écrire à M. Tarte une lettre dans laquelle il déclarait ne pouvoir appuyer davantage la position prise par le *Canadien*. Comme le remarque M. Tarte au bas de cette lettre, il a fallu bien du temps à M. Desjardins pour s'apercevoir qu'il était en faveur de la vente.

C'est le six avril que M. Desjardins a commencé ce discours dont j'ai parlé tout à l'heure, dans lequel il a soutenu, avec le zèle d'un nouveau converti, ce projet de vente qu'il avait combattu jusqu'alors avec tant de feu. La grâce sénécraliste avait touché votre député, messieurs, et avait opéré sur lui d'une manière prodigieuse ; elle lui avait ouvert les yeux et la bouche : les yeux pour voir la richesse nous arriver par le chemin de fer vendu, la bouche pour chanter les louanges de M. Chapleau.

Ce discours est dans le *Hansard* et appartient à l'histoire. Il est drôle à lire maintenant, et, si vous voulez me le permettre, je vais en faire quelques extraits pour vous montrer jusqu'à quel point ce pauvre M. Desjardins a été faux prophète.

La principale raison que M. Desjardins a donnée dans le temps en faveur de la vente, c'est qu'ELLE ALLAIT ASSURER A QUEBEC LE COMMERCE DE L'OUEST ET L'EMPECHER D'ALLER AUX ETATS-UNIS.

Ecoutez :

“ Ce que nous devons vouloir avant tout, par-dessus tout, pour le plus grand bien de la province, c'est que notre chemin de fer du Nord soit, en

“ premier lieu, de fait et pour toujours, la continuation du chemin de fer du Pacifique, et aussi d'autant d'autres lignes que possible qui avec celle du Pacifique, lui assureront, ainsi qu'à Montréal et Québec, le commerce de l'Ouest. Voilà quel doit être l'objectif, le principe dominant de notre politique provinciale. Ceux qui ne le voient point se font une étrange idée des plus graves obligations du gouvernement de la province.” (Hansard 82, p. 841.)

“ Je prétends et j'affirme qu'elle est cette politique seule vraie et nationale dont je me suis attaché à faire ressortir les grandes lignes, parce qu'elle réalise sûrement, complètement la magnifique conception d'une immense voie ferrée reliant l'Atlantique au Pacifique et cela de manière à garantir en été le commerce du Nord-Ouest canadien aux ports de Montréal et de Québec, et en hiver, à ceux de Halifax et de St Jean, N. B.” (Idem p. 843.)

“ A tous les points vue il est donc de l'intérêt de la province que le trafic du chemin du Pacifique se rende au fleuve St Laurent par le chemin du nord. C'est la grande et capitale raison pour laquelle je suis profondément convaincu qu'il est de mon devoir d'approuver la vente de notre chemin provincial..... (Idem p. 855.)

“ Les travaux de l'embranchement de St Charles, les bateaux-passeurs, la construction prochaine du chemin de Woodstock, N. B., à la Rivière-du-Loup, vont nous donner toutes les garanties possibles que le trafic du chemin du Pacifique passera par Québec en se servant du chemin du nord, pour atteindre St Jean et Halifax. La cité de Québec sera placée dans les conditions les plus favorables qu'elle pouvait espérer.” (Idem, p. 902.)

“ Le gouvernement du Canada et le parlement fédéral ont rendu un très grand service à la confédération, le

“ premier en insérant cette clause 15e au contrat, le second en l'approuvant. Le but de la clause dont je viens de donner lecture est évident. C'est d'empêcher que le trafic du Nord-Ouest soit attiré sur les lignes américaines et aux ports de mer des Etats-Unis, au détriment du commerce canadien et des ports de mer canadiens.” (Idem p. 852.)

Est-il possible de blâmer plus effrontément cette pauvre province de Québec ! C'est tout le contraire de cela qui est arrivé : le commerce de l'Ouest va passer par les Etats-Unis et cette bonne ville de Québec est abandonnée à son triste sort ; tout est perdu, même la réputation de prophète de votre député.

#### TRAVAUX A PAIRE

Mais il était écrit que M. Desjardins dirait tout le contraire de ce qui devait arriver : “ Il faut vendre le chemin, disait-il, parce qu'il reste des travaux à faire pour plus d'un million, et la province n'en a pas les moyens.”

Lisez :

“ Jusqu'à présent le chemin du nord a coûté \$12,615,000. Les ingénieurs nous disent qu'il faut une dépense immédiate de près de onze cent mille piastres pour des travaux d'une nécessité urgente. Il est certain qu'il faudra encore payer quelques centaines de milliers de piastres avant que le chemin ne soit complètement achevé. Evaluons le tout : les travaux d'une nécessité immédiate et ceux qu'il faudra faire graduellement à \$1,335,000,—montant qui sera dépassé, je n'en ai aucun doute, et nous constatons que le chemin du nord coûtera en entier au moins \$14,000,000 (Idem, p. 845.)

“ Mais en vertu des contrats les acheteurs du chemin sont obligés de faire ou de payer le coût des travaux d'une nécessité urgente au montant de \$1,098,000 suivant les évaluations des ingénieurs, évaluations qui sont toujours exagérées, parce qu'il y a inévitablement

un imprévu immense dans ces travaux. Si le chemin n'était pas vendu, le gouvernement serait obligé de faire les travaux immédiatement nécessaires, ce qui, en calculant d'après ces évaluations, porterait le coût total de la ligne, payé par la province, à \$13,713,426.99. La province vend son chemin pour \$8,150,000 plus l'obligation, pour les acheteurs, de faire ou de payer des travaux qui, au plus bas, vont absorber \$1,098,000, comparé au coût total du chemin de \$13,713,426.99, le prix de vente est donc réellement de \$9,248,000... [do p. 559]

" Il faut vendre tout le chemin, parce que si la province en garde la propriété le gouvernement pour répondre aux besoins du trafic, et pour parachever complètement la ligne, aura à dépenser encore au moins DEUX MILLIONS DE PIASTRES, somme que la gravité de notre situation financière provinciale, LUI FAIT UN DEVOIR DE NE PAS EMPRUNTER, POUR LA BONNE RAISON QU'IL NE SERAIT POINT CAPABLE D'EN PAYER L'INTERET NI LE FONDS D'AMORTISSEMENT" [Idem p. 865.]

" Il faut vendre le chemin du Nord, parce que le gouvernement est dans l'impossibilité de payer l'intérêt et le fonds d'amortissement des deux millions de piastres au moins qu'il lui faudrait emprunter pour parachever la ligne et faire les travaux d'accommodation que nécessiteront les besoins croissants du trafic. Une dette additionnelle de deux millions, c'est un surcroît d'intérêt annuel de \$100,000 et \$20,000 de plus de versement au fonds d'amortissement. Les ressources du trésor ne permettent pas à la province d'encourir cette obligation." (Laem p. 868 et 869.)

Tout cela est bien clair, bien précis il fallait vendre pour ne pas être obligé de dépenser un ou deux millions et de plus emprunter. Or nous avons vendu et qu'est-il arrivé ? Nous avons fait les travaux et dépensé un million et demi. Nous avons vendu et nous avons emprunté trois millions et demi.

M. Desjardins s'est trompé quand il

a dit que le chemin, à l'époque de la vente, nous avait coûté \$12,615,000 ; il admet, d'ailleurs, son erreur dans un *opinion* qu'il a mis à la fin de son discours [Haasard 82, p. 909] et y déclare que c'est \$12,834,567. Il est encore incorrect ici et sa correction doit être corrigée ; car le rapport officiel du commissaire des chemins de fer, pour l'année 1881-82, p. 19, fixe à \$12,537,980.38 le montant de la contribution directe du gouvernement, jusqu'au 1er juillet 82, à la construction du chemin du nord.

De sorte que, prenant les chiffres officiels, nous sommes en face du résultat que voici :

Dépensé au 1er juillet 82	\$12,537,980
" en 1882-83.....	582,900
(Rap. chemin de fer 82-83 p. 119)	
" en 1883-84.....	437,553
(Comptes publics 83 84 p. 11)	
" à mars 85 .....	192,643
(Comptes publics 83-84 p. 5)	
Bal. à dépenser en 84-85..	116,322
(Comptes publics 83-84 p. 5)	
Voté pour 85-86.....	71,923
(Statuts Québec 1885 p. 16)	
	<hr/>
	\$13,939,323

Il est juste de remarquer que les ministres ont prétendu que, sur ces dernières \$90,000, il y avait un revoté pour \$54,102, mais la vérification de cette assertion ne sera possible que quand nous aurons les comptes publics de 84-85.

Voilà donc \$1,400,136 de dépensé pour la construction d'un chemin qui ne nous appartient pas ; un million et demi pour améliorer une propriété du syndicat, quand celui-ci était tenu à compléter tous les travaux.

Que pensez vous de cela, messieurs ? Avez-vous jamais pensé qu'une telle chose fût possible, dans notre siècle, avec

le système parlementaire que nous possédons ? Et pourtant c'est vrai, et ni M. Taillon, ni M. Desjardins ne nieront ce fait incroyable.

Mais ce n'est pas tout : non seulement nous avons continué à *en* suivre notre chemin, après l'avoir vendu, mais il paraîtrait que nous avons continué à l'exploiter, car nous y avons voté, pour dépenses de trafic, en sus des montants ci-dessus mentionnés depuis le 1er juillet 82, les suivants :

82-83.....	\$ 90 621
(Comptes publics 82-83, p. 11	
83-84.....	6 700
(Comptes publics 83-84, p. 11	
84-85.....	30 000
Statuts 84, p. 16	
85-86.....	18 075
Statut 85, p. 17.	

\$ 145,396

Ça fait donc :

Trafic.....	\$ 145,396
Construction.....	1,401,343
	<hr/>
	\$ 1,546,739

de dépensé depuis que le chemin est livré ; et nous avons les \$100,000 que la Banque Jacques-Cartier a payés à l'hon. M. McCreery à compte de sa réclamation qui ne sont pas comprises dans ce montant, ainsi qu'environ \$300,000 d'autres réclamations de toutes natures. De sorte que le chemin qu'on disait être vendu \$7,600,000 ne l'est réellement que \$5,600,000, vu que le chiffre de deux millions, comme représentant nos dépenses faites et à faire depuis la vente, n'est pas exagéré.

Et M. Desjardins disait qu'il fallait vendre pour éviter ces travaux de nécessité immédiate ! Il prétendait qu'il fallait vendre le chemin, car autrement il nous coûterait 14 millions ! Et nous l'avons vendu et il nous coûte 14 millions et demi !!!

Messieurs, dans un autre pays que le nôtre, on fouetterait publiquement ceux, députés et ministres, qui troupe-

raient ainsi le peuple ! Ici on regarde faire et on ne dit rien.

Le 15 mars 83, mon ami M. Gagnon, le vaillant député de Kamouraska, a proposé de censurer le ministre Mousseau d'avoir fait une partie de ces dépenses sur le chemin de fer du nord [Journaux Ass. Lég. 83, p. 227] et M. Desjardins a approuvé cette iniquité. C'est dans cette occasion que les ministres refusèrent de répondre à M. Gagnon et lui dirent cette stupidité restée légendaire : " Nous répondrons par le vote " !!!

Le 29 mai 1884, M. Gagnon revint à la charge et, après avoir énuméré dans une motion bien rédigée tous les montants dépensés ou votés, il proposait : " cette chambre regrette que les promesses faites par le gouvernement, à l'époque de la vente du dit chemin, ne soient pas remplies et que la province continue à payer des montants aussi considérables, en rapport avec un chemin de fer qui n'est plus sa propriété depuis le 4 mars 1882 " (Journaux ass. lég. 84, p. 264)

Et votre député, oubliant ses promesses que je viens de lui rappeler, repoussa cette proposition si raisonnable, à la demande de son chef, l'hon. M. Taillon, qui est ici présent pour le défendre.

Et quand le ministre Ross, ce ministre qui devait être si féroce sur ces questions de chemins de fer, demanda le 5 juin 84 une somme de \$6,700 pour le trafic de ce célèbre chemin, M. Robidoux, le spirituel député de Château-guay, offrit de déclarer avec beaucoup d'a propos, ce me semble :

" Que cette chambre ne concoure pas dans cette résolution, vu qu'elle ne comprend pas comment elle peut être appelée à payer encore des dépenses de trafic, sur un chemin vendu le 4 mars 82 et livré le 1er juillet 82."

Et M. Desjardins repoussa cette proposition, encore à la demande de son chef ici présent, l'hon. M. Taillon ; sous la direction d'un gouvernement dont le chef, l'hon. M. Ross, devait fai-

re cesser tous ces abus criants. N'ai-je pas raison de conclure, messieurs, que tous ces hommes se moquent de nous, se moquent du pays, en comptant sur l'impunité qui leur a toujours été accordée ? Le temps est arrivé de leur infliger une rude correction ; le temps est arrivé de leur dire que vous ne voulez plus être blagués.

Votre député est un type spécial et sa foi robuste est à l'abri de toutes les épreuves, de tous les changements. Il est bâti pour soutenir les ministres, et il les supporte toujours et quand même.

Ainsi il a soutenu M. Chapleau quand même, contre toutes les perfidies des castors. Quand M. Mousseau est venu et qu'il a fait mine de condamner le passé de M. Chapleau, M. Desjardins l'a appuyé de toutes ses forces ; et quand enfin M. Ross est arrivé, condamnant les fraudes de MM. Chapleau et Mousseau, M. Desjardins n'a pas changé de côté ; il est resté avec M. Ross comme il était resté avec MM. Chapleau et Mousseau.

Quel secret y a-t-il donc entre ces hommes ? Partage-t-il les profits revenant de toutes ces saletés politiques ? Vivent-ils en commun avec les dépouilles de ce pays ruiné ? Je l'ignore et je ne veux pas le savoir. Mais ce que je sais c'est que les discours de M. Desjardins coûtent \$1,500 à la province et qu'on ne connaît à ces gens aucun négoce, aucun métier, aucune profession, et qu'ils vivent dix fois mieux que le plus riche cultivateur de l'île d'Orléans.

Tous ces faits extraordinaires, toutes ces circonstances incompréhensibles expliquent bien des choses. Ils expliquent surtout pourquoi vous avez ces changements de gouvernements, mais toujours dans le même parti et supportés toujours par la même majorité docile.

Ils vous expliquent comment l'hon. M. Ross, qui a condamné la vente du chemin de fer, par conséquent la conduite de M. Desjardins, reçoit l'appui de celui-ci aujourd'hui ; comment M. Ross

qui a déclaré au conseil législatif que la majorité élue le 2 décembre 1881 ne représentait pas l'opinion du peuple, reçoit l'appui fidèle de cette majorité ; comment enfin tous ces hommes s'entendent pour se moquer du peuple et lui rire au nez.

## II

### M. DESJARDINS A VOTÉ L'AUGMENTATION DES TAXES ET DES DÉPENSES

Vous vous rappelez, Messieurs, ce que vous disait M. Desjardins aux élections de 1881. Il prétendait que M. Chapleau avait sauvé le pays en chassant M. Joly du pouvoir ; que celui-ci avait gouverné avec extravagance et que nous allions entrer enfin dans le régime des affaires sûres et prudentes, et que les conservateurs allaient travailler avec succès à effacer les tristes traces du passage des libéraux au pouvoir.

Eh bien ! M. Desjardins, réglons nos comptes, et voyons de quel côté se trouve la ruine, de quel côté se trouve la duperie.

Ah ! Messieurs, quand je dis ces choses-là en chambre, on me répond par le vote d'une majorité servile qui se ferme les yeux et les oreilles pour ne pas voir pour ne pas entendre. Ici, je serai entendu, je serai écouté. Ici j'ai affaire au peuple et non aux députés. Ici j'ai affaire à ceux qui paient et qui ne se vendent pas. Je demande qu'on m'écoute et qu'on me comprenne. Je serai clair et précis.

### DETTE PUBLIQUE

Nous avons une dette de 21 millions et en 1875 nous ne devions pas un centin. En 1868, nous dépensions \$1,183,000 chaque année et aujourd'hui nous dépensions plus de trois millions. Nous avons créé une dette de 21 millions en dix ans, plus de deux millions par année ! Nous avons augmenté nos dépenses annuelles de deux millions en seize ans, c'est-à-dire de \$160,000 par année.

Messieurs, j'aborde un sujet sec et aride ; mais les affaires sont les affai-

res et nous ne sommes pas ici pour faire de la déclamation et réciter de la poésie. Nous sommes ici pour parler affaires et régler nos comptes.

Seulement rappelez-vous que mes adversaires sont ici ; que je parle en présence du *leader* de la chambre et de votre député, et qu'ils vont me surveiller, me contrôler, et sauront bien m'interrompre, et ce que je les prie de faire, si je me trompe ou vous trompe.

Voici comment le trésorier actuel, l'hon. M. Robertson, établit le passif de la province :

Dette fondée non payée.	\$ 18,233,980
Emprunts temporaires et dépôts.....	611,595
Subventions aux chemins de fer, mais non encore gnées.....	1,528,195
Bal. du coût des édifices du parlement .....	296,835
Bal. de du palais de justice Québec.....	95,266
Bal. pour terrains et autres dettes du chemin de fer.....	269,475
	<hr/>
	\$ 20,997,348

(Discours budgétaire de 85, p. 13).

Ajoutez à cela : \$100,000 à la banque Jacques-Cartier ; \$300,000 de réclamations de toutes sortes contre la province ; les \$50,000 additionnelles pour le palais de justice de Québec, même somme pour le palais de justice de Montréal, et vous avez encore un demi-million à ajouter à cet énorme passif avoué par le trésorier.

Voilà notre dette ; elle est indéniable et tous les raisonnements du monde ne la feront pas disparaître. Le paiement seul nous en débarrassera.

Le trésorier et ceux qui veulent le singer disent qu'il faut déduire de cette somme ce qu'ils appellent notre actif, savoir : \$600,000 reçus à compte du prix du chemin et placés en dépôt ; \$7,000,000, bal. du prix ; \$2,394,000 entre les mains du gouvernement fédéral et \$1,600,000, dépôts spéciaux, argent en

banque, etc. etc. etc. etc., etc. et qu'en faisant toutes ces déductions, notre dette réelle ne reste qu'à \$3,704,768,31.

Cette prétention est insoutenable pour les trois quarts de ces items. Sur les \$600,000 du prix de vente, il y en a \$75,000 à la banque d'Echange qui est en banqueroute, de sorte qu'il vaut aussi bien ne pas compter ces \$75,000. Les \$7,000,000, balance du prix du chemin, nous les compterons quand nous les aurons retirés. Nous devons et il nous est dû ; nous sommes plus sûrs de payer que d'être payés.

Quant aux \$2,394,000 du gouvernement fédéral : c'est entenlu que nous ne toucherons jamais le capital. La même chose pour les \$1,600,000 de dépôts spéciaux. Comment ces deux montants peuvent-ils diminuer notre passif ? De sorte qu'on peut dire avec certitude qu'il n'y a réellement à déduire que les \$525,000 que nous avons en banque et qui proviennent de la vente du chemin. Ces sommes sont placées comme suit :

Banque Union.....	\$ 125,000
Banque Jacques Cartier....	100,000
Banque du Peuple.....	100,000
Banque d'Echange.....	75,000
Banque Fédérale.....	50,000
Banque de Montréal.....	50,000
Banque des Townships.....	100,000
	<hr/>
	\$ 600,000

[Comptes publics de 83-84, p. 22, tableau No 8.]

Tous ces montants sont placés à 5 p 100, exceptés les \$100,000 à la banque des townships qui ne donnent que 4 et demi p. c.

Je ne veux rien dire de blessant pour qui que ce soit ; mais je ne trouve pas tous ces argents bien placés et je pense que les hommes d'affaires seront de mon opinion.

Nous avons donc une dette de 21 millions ; et la preuve, c'est que nous payons un million d'intérêt chaque année, à 5 par cent.

Sur cette dette, le ministère Joly a effectué trois millions d'emprunt pour

continuer les travaux de construction du chemin de fer, votés et commencés par les conservateurs. Il reste à été emprunté par les conservateurs. M. Chapleau a emprunté quatre millions en France; et M. Mousseau trois millions et demi, dont trois millions autorisés sous le ministère Chapleau et un demi-million sous le ministère Mousseau.

A la dernière session, le ministère Ross s'est fait autoriser à emprunter \$100,000 pour les deux palais de justice à Montréal et Québec.

Ainsi la chose est claire, et bon gré mal gré, il faut en prendre notre parti; nous avons une dette de 21 millions qui pèse sur nous de tout son poids; grève nos propriétés; apporte des embarras très graves dans nos finances, et grève notre budget annuel d'un intérêt de près d'un million.

Et le gouvernement actuel, marchant sur les traces de MM. Chapleau et Mousseau, ne fait rien pour acquitter cette dette; il l'augmente au contraire par des emprunts nouveaux et par les déficits annuels qu'il laisse s'accumuler avec une négligence et une ineptie coupables.

**DÉPENSES ANNUELLES**

Ces dépenses ont augmenté et augmentent toujours dans des proportions colossales; et M. Desjardins, depuis qu'il est en chambre et malgré ses promesses, a contribué plus que qui que ce soit à les augmenter.

J'ai dit tout à l'heure que, la première année de la confédération, les dépenses avait été de \$1,183,238 et qu'aujourd'hui elles dépassaient trois millions, ce qui accusait une augmentation de deux millions.

Comparons la situation actuelle, sous ce rapport, avec celle faite par M. Joly et nous allons voir le succès qui a couronné les efforts de celui-ci dans la voie de l'économie.

**1878-79**

L'hon. M. Joly est arrivé au pouvoir le 2 mars 1878, et a résigné le 29 octobre 1879. De sorte qu'il n'est responsable de l'administration des finances d'une manière absolue, que durant l'année commencée le 1er juillet 1878 et terminée le 30 juin 1879.

Les dépenses totales de cette année 1878-1879 ont été de \$2,817,821.50, dans laquelle somme se trouvent compris les montants que voici :

Q. M. O. & O. dépenses de trafic.....	\$ 101,841
Intérêt sur la dette .....	727,097
Construction de départements publics.....	114,000
	<hr/>
	\$942,938

En déduisant ce montant de dépenses incontrôlables des dépenses générales, nous avons :

Total.....	\$ 2,817,821
Non cont.....	942,938
	<hr/>

Bal. dép. contrôlables.....\$ 1,874,883

**1877-78**

Les dépenses générales de la dernière année d'administration de M. de Boucherville ont de \$2,711,838; mais il faut remarquer qu'il n'y a rien eu de payé cette année pour le trafic du chemin, et presque rien pour les fonds d'amortissement que l'hon. M. Langelier a été obligé de payer en 1878-79 et dont les arrérages sont compris dans les \$727,097 que je viens de décrire.

Retranchant pour l'année 1877-78 les dépenses non contrôlables comme j'ai fait pour l'année 1878-79, nous arrivons au résultat que voici :

Intérêt.....	\$482,661
Q. M. O. O. trafic.....	000,000
Construction départements publiques.....	127,000
	<hr/>
	\$609,661

77-78 Dépenses totales..... \$2,711,838  
 " non cont..... 609,661

77-78 Bal. dép. contrôla-  
 bles..... 2,102,177  
 78-79 Bal. Dép. contrôla-  
 bles..... 1,874,883

Diminution des dépenses  
 contrôlables en 1878-  
 79..... \$ 227,204

C'était un résultat énorme, en vue surtout de la longueur de la session de 1879, des difficultés de toutes sortes que suscitait l'opposition d'alors et de l'impossibilité de constater, d'une manière bien sensible, les effets des réformes durant la première année qu'elles sont opérées.

### 1881-82

L'hon. M. Chapleau a résigné en août 1882; il a donc contrôlé entièrement l'année fiscale 1881-82; et comme c'est sa dernière année, je veux la comparer avec celle de M. Joly.

Les dépenses totales de cette année-là ont été de \$3,672,972 ou \$855,151 de plus que les dépenses totales sous M. Joly. Il ne faut pas toutefois accepter ce chiffre énorme comme final; car il est nécessaire, pour être juste à l'égard de M. Chapleau, de déduire de ce montant considérable les montants provenant des mêmes causes, que nous avons déduites tout à l'heure, pour les années précédentes,

C'est-à-dire :

Q. M. O. et O. dépenses de  
 trafic..... \$ 753,319  
 Intérêt..... 828,426  
 Construction dép. publiques. 25,000

81-82 Total dép. non con-  
 trôlables..... \$ 1,606,745

Laquelle somme déduite du total  
 donne le résultat suivant :

81-82 Total dépenses..... \$ 3,672,972  
 " non cont..... 1,606,745

Bal. dép. contrôlables..... \$ 2,066,127

Donc :

Sous M. Chapleau..... \$2,066,127 00  
 " Joly..... 1,874,883 00

Augmentation..... \$ 191,244.00

De sorte que l'hon. M. Chapleau avait augmenté les dépenses générales de \$855,151 et les dépenses contrôlables de \$191,244, dans deux ans de temps.

### 1882-83

Nous voici arrivés au règne glorieux de M. Mousseau, de celui-ci qui avait promis à Ste Geneviève de restaurer les finances de la province, *à brève échéance* *improvisées par le lég. Joly*.....

Les dépenses totales, cette année-là, furent de \$3,167,628.

Faisant les mêmes soustractions de dépenses non contrôlables, nous arrivons au résultat suivant :

Q. M. O. & O. dépenses  
 de trafic..... \$ 90,621  
 Intérêts..... 889,794  
 Palais législatif..... 32,826

\$1,013,241

Total ..... \$3,167,628  
 Moins non contrôlables.... 1,013,241

82-83—Balance des dépenses  
 contrôlables..... \$2,154,387

78-79—Balance des dépenses  
 contrôlables..... 1,874,883

Augmentation sur Joly..... \$ 279,504

82-83—Dépenses contrôla-  
 bles..... \$2,154,387

81-82—Dépenses contrôla-  
 bles..... 2,066,127

Augmentation sur Cha-  
 pleau ..... \$ 98,260

Voilà quels furent les résultats splendides du changement de ministère en 1879! C'est l'œuvre du conseil législatif; c'est l'œuvre du premier ministre

actuel et de son successeur *ad interim* l'hon. M. Taillon. Cette œuvre admirable, M. Desjardins l'a approuvé de tout son cœur et par des discours de deux jours et trois nuits, pour l'impression desquels M. Mousseau payait \$1,500!

**1883-1884**

Voici le premier-né de M. Ross, pour une moitié du moins, car il a pris les rênes en janvier 1884.

Les dépenses générales de cette année sont de \$3,269,391 et en faisant toujours les mêmes soustractions nous obtenons :

Q. M. O. & O.....	\$	000,000
(Comptes publics p.11		
Intérêts.....		964,192
Palais législatif et de Justice.....		165,886
		<hr/>
		\$1,130,078

Or :

Dépenses totales.....	\$	3,269,391
“ non contrôlables.....		1,130,078
		<hr/>
Total dép. contrôl.....	\$	2,139,313

La comparaison est terrible pour M. Ross. Faisons la :

Ross.....	\$2,139,313
Chapleau.....	2,066,227
	<hr/>
Augmentation.....	\$ 73,086
Ross.....	\$2,139,313
Joly.....	1,874,883
	<hr/>
Augmentation.....	\$ 264,430
Ross.....	\$2,139,313
De Boucherville.....	2,102,177
	<hr/>
Augmentation.....	\$ 37,136

Voilà donc l'œuvre du ministère actuel, la quintessence de l'honnêteté, le messie du castorisme qui devait sauver la province et faire oublier les abomi-

nations des régimes Joly, Chapleau et Mousseau !

Mais on dira peut-être, et avec quelque apparence de bon sens, que M. Ross n'ayant contrôlé les affaires en 1883-84 que pendant un peu moins de six mois, il n'est pas juste de le rendre responsable des résultats financiers de cette année, et que tout l'odieux doit en retomber sur ce pauvre juge Mousseau. Et bien ! Passons à l'année 84-85 et voyons ce qu'elle va dire de M. Ross, qui seul en est responsable.

**1884-85**

Nous n'avons pas encore les comptes publiés de cette année 1884-85 ; nous ne les aurons qu'à la session prochaine ; mais nous avons les *appropriations* et malgré qu'elles soient toujours, sous les régimes conservateurs, au-dessous de la dépense certaine, examinons-les pour se faire une idée des efforts que fait M. Ross pour diminuer les dépenses :

Budget 84.....	\$3,010,546
“ supplémentaire....	24,605
“ “ 85	102,152
“ “ “	19,215
	<hr/>
Total autorisé.....	\$3,156,518

Faisons encore les soustractions voulues :

Palais législatif....	\$	000,000
(Déjà déduit par R. Hansard 84, p. 907.)		
Palais de Justice.....		80,000
“ Législatif Budget		
Sup. 85.....		30,000
Palais de Justice bud.		
sup. 85.....		10,000
Intérêts.....		991,787
		<hr/>
Dépenses non cont.....	\$	1,111,787
Dépenses totales.....	\$	3,156,518
“ non cont.....		1,111,787
		<hr/>
		\$ 2,044,731

Chapleau..... \$ 2,068,227  
 Ross..... 2,044,731

Diminution..... \$ 23,496

Mais remarquez que M. Chapleau payait aux institutions de charité \$51,250 et que M. Ross ne leur a accordé en 84-85 que \$42,864, ou \$8,386 de moins.

De sorte que ce ministre Ross a obtenu l'étonnant résultat que voici : il a dit qu'il dépenserait \$15,110 sur les chapitres sujets à contrôle de moins en 1884-85 que M. Chapleau n'avait réellement dépensé en 1881-82, quand il partit avec les malédictions des castors. Et attendons les comptes publics ; nous en aurons des surprises ; il y sera constaté que les dépenses contrôlables ont été plus fortes qu'en 1881-82.

Mais c'est en faisant la comparaison avec l'administration de M. Joly que l'on va admirer les capacités de M. Ross, lui qui a refusé les subsides au Conseil à cause de l'augmentation injustifiable des dépenses sous M. Joly.

Ross.....2,044,731  
 Joly.....1,874,883

Augmentation .....\$ 169,848

Voilà un chiffre qui devra faire rêver ces bons conservateurs qui ont cru aux abominations du régime Joly et aux blagues du régime Ross.

### 1885-86

Ceux qui ont mis leurs espérances dans le ministère Ross ont fait un mauvais placement, et s'ils peuvent les retirer qu'ils le fassent au plus tôt, car elles vont s'y perdre sûrement. Les estimés de 1885 et 86 ne nous donnent aucune raison de croire que nous avons changé de régime : le nom seul a changé, la chose est restée la même.

Les estimés de M. Robertson pour 85-86 sont de \$2,990,555, à part les montants nécessaires aux chemins de fer et palais législatif. (Discours budget.

85, p. 40). Les estimés supplémentaire sont de \$167,023, ce qui fait un total de \$3,157,578.

Retranchons les intérêts et ce qui est demandé dans le budget supplémentaire pour les palais de justice de Québec et de Montréal, savoir :

Intérêt..... \$985,817  
 Québec..... 90,000  
 Montréal..... 50,000

---

\$1,125,817

Total estimés 85-86..... \$3,157,578  
 Moins non contrôlables.... 1,125,817

Ross—Balance contrôlables \$2,031,761  
 Joly— “ “ “ 1,874,883

Augmentation sur Joly... \$ 156,878

Et ce ne sont que les promesses de M. Ross, comparées aux dépenses faites sous M. Joly. Il promet de dépenser, dans les matières sujettes à contrôle, \$156,878 de plus que M. Joly ! Et c'est l'homme que les conservateurs, mécontents de M. Mousseau, nous présentent comme le sauveur par excellence !

Dans ces comparaisons, qui défient contradiction. J'ai toujours retranché les chapitres des dépenses incontrôlables mais si on prend le total des dépenses, on arrive à constater un état de choses effrayant.

85-86—Estimations Ross,  
 moins chemin de fer.... \$3,157,578  
 1878-79—Dépenses Joly,  
 moins chemin de fer... 2,715,980

Augmentation..... \$ 441,598

Ainsi M. Ross, qui a tant insulté M. Joly au conseil législatif, est obligé d'avouer qu'il lui faut, à part l'item des chemins de fer, \$441,598 pour les dépenses ordinaires et nécessaires, de plus qu'il n'en a fallu à M. Joly en 1879. Et si vous retranchez les \$114,000 dépenses sous M. Joly pour construction des

départements, comme cet item est retranché des estimés 85-86, vous arrivez à \$555,598 en plus !

Et plus que cela, les dépenses totales sous M. Mousseau 1882-83, régime d'abominations s'il en fut jamais de l'aveu des castors même, les dépenses totales ont été de \$3,167,628. Re rancez : chemins de fer \$90,621, vous avez une balance de \$3,077,007 ou \$80,571 de moins que ne demande M. Ross pour l'année courante 85-86.

Il est évident, messieurs, que les conservateurs sont épuisés, et que plus ils changent leurs ministres, plus mal ils mettent le pays.

QUELQUES DETAILS

Ainsi, vous le voyez, le ministère actuel marche sur les traces de ses deux prédécesseurs et notre situation financière devient de plus en plus mauvaise. Il n'y a rien d'étonnant si les résultats généraux sont si mauvais ; les détails le sont partout.

Jugez en :

85-86 Législation, bud. 85, p. 20.....	\$ 165,475
Idem, Bud. Sup.....	1,000
Indemnité additionnelle de \$100, par statut de 85.....	8,900
	<hr/>
	\$ 175,375
Législation 78-79.....	153,131
	<hr/>
Aug. sur Joly.....	\$ 22,244
	<hr/>
85-86 gouvernement civil, Bud. p. 20.....	\$ 188,200
78-79 Gouvernement civil, Bud. p. 20.....	179,234
	<hr/>
Aug. sur Joly.....	\$ 8,966
	<hr/>
85-86 charités, asiles .....	296,324
78-79 do do .....	271,229
	<hr/>
Aug.....	\$ 25,095

Et cette augmentation a lieu malgré que M. Ross ait retranché \$14,474 sur les allocations aux institutions de charité et malgré que la comparaison soit faite entre des estimés et des dépenses.

Faisons la entre dépenses et dépenses :

Législation 83-84.....	\$216,864
“ 78-79.....	153,131

Augmentation..... \$ 63,733

Et en 1879 il avait \$15,130 pour élections et en 1833-84 il a y a que \$6,559 pour le même objet.

Gouvernement civil 83-84....	\$202,320
“ “ 78-79....	179,234

Augmentation..... \$ 23,586

Charités etc etc 83-84.....	\$295,412
“ “ 78-79.....	271,229

Augmentation..... \$ 24,183

Et toujours malgré la diminution de 20 p.c. sur les allocations aux institutions de charité.

L'aide-de-camp et le secrétaire du gouverneur qui ne contaient sous M. Letellier que \$800 chaque, ou \$1,600 pour les deux, ont coûté sous M. Robitaille, en 83-84, \$2,333.32.

Les contingents du gouvernement civil, qui n'étaient en 1878-79 que de \$42,316, ont été de \$53,888 en 1883-84, ou \$14,572 de plus.

Les dépenses de voyage des ministres, qui étaient inconnues sous M. Joly, ont été en 83-84 de \$2,221,06 (comptes publics pp. 35 à 48).

Spencer-Wood, qui ne coutait sous M. Letellier que \$7,249.74 (comptes publics 78-79, p. 58), a couté en 83-84 : \$9,650 [p. 77] et \$6,000 (p. 82-83) ou total \$15,950.

En 82-83, Spencer-Wood nous a couté \$7,000 pour écuries (p. 75] et \$16,780.24 pour générales (p. 67).

De sorte qu'en deux ans Spencer-

Wood nous a coûté directement, à part les salaires :

83-84.....	\$ 15,950
82-83.....	23,780
	—
	\$39,730

Toutes ces extravagances ont attiré mon attention et ont fait l'objet de propositions spéciales sur lesquelles la chambre a été appelée à se prononcer chaque année depuis 1882 et chaque fois M. Desjardins me combattait par ses votes et ses discours. Il prétendait que tout allait bien et que j'avais tort de m'effrayer, que la province était riche, que les dépenses n'étaient pas trop fortes, etc., etc., etc. Avais-je tort ? Avait-il raison ? C'est à vous de le dire.

LES \$37,671

En 1883 M. Mousseau proposa d'augmenter de \$37,671 les dépenses du service civil ; de les porter de \$179,234, qu'elles avaient été en 1881-82 [comptes publics p. 5] à \$216,905 pour 83-84 (discours Wurtele p. 23) Je voulus blâmer le ministère de cette extravagance. On admit le fait, mais M. Desjardins chercha à l'expliquer, en prétendant : lo que j'étais responsable d'une partie de cette augmentation parceque j'avais voté l'année précédente pour augmenter les salaires de M. Chapleau et de ses collègues ministres etc. 2o que le surplus n'était qu'une transposition de chiffres puisqu'on mettait au chapitre du gouvernement civil des dépenses qui avaient appartenu jusqu'alors au service des cadastres, etc.

Voici les paroles même de M. Desjardins, prises de son discours des 20, 22 et 23 février 83, pp. 15 et 16 :

"J'ai réellement été étonné lorsqu'hier j'ai entendu l'hon. chef de l'opposition nous donner lecture de son amendement. L'hon. trésorier, dans son intéressant discours sur le budget, avait expliqué d'une manière si satisfaisante cette augmentation dans le crédit du gouvernement civil, que la criti-

que la plus sévère devait être désarmée. En effet, l'hon. trésorier n'a-t-il pas dit à cette chambre que pour une très grande partie l'augmentation qui apparaît au budget est causé par le fait que les traitements de plusieurs officiers, qui jusqu'ici ont été payés à même les contingents des départements, ou à même le crédit pour le service des cadastres, ou encore à même les crédits pour les travaux publics, ont été portés au chapitre des traitements du service civil. Vent-on la preuve de l'affirmation de l'honorable trésorier, affirmation qui, faite sur la responsabilité du ministre, ne devrait pas être révoquée en doute ? Mes collègues ont tous les comptes publics de 1881-82. Ils n'ont qu'à référer aux pages 69-71, 82 et 83 de ces comptes publics et ils trouveront les noms de la plupart des officiers dont les traitements sont portés pour l'exercice de 83-84, comme ils le seront pour les exercices à venir, au chapitre des traitements du service civil."

Ainsi l'augmentation n'était qu'apparente : et si les dépenses du service civil augmentaient, celles du cadastre etc, diminuaient. Cette explication serait bonne si elle ne contenait pas un mensonge, maintenant que nous avons les comptes de 83-84, nous pouvons vérifier les faits sur lesquels elle est fondée.

Or que trouvons-nous ? Les contingents de 81-82 n'étaient que de \$45,241.99 et ceux de 83-84 sont de \$60,024.23 ; augmentation \$14,782.24. Et l'augmentation des \$37,670 était prise en partie sur les contingents ! Mensonge, n'est-ce pas ? Et les dépenses des cadastres etc., etc., qui n'étaient en 1881-82 que de \$162,126 ont été portées en 1883-84 à \$176,499 ou \$14,373 de plus ! Il est vrai que dans cet item de \$176,499, il y a \$14,549 que l'on prétend appartenir à l'année précédente 82-83 ; mais en comptant ce fait comme correct, la diminution ne serait que de \$176.00. Oui, \$176.00 de diminution pour justifier une augmentation de \$37,-

670. Evidemment M. Desjardins n'est pas chanceux ; s'il est sage, à l'avenir il ne se mettra pas en frais d'expliquer des choses inexplicables.

M. Desjardins a parlé aussi des dépenses des travaux publics qui devaient diminuer en 83-84. Je ne sais ce qu'il a voulu dire ; il s'est évidemment trompé de nom, car les dépenses sous ce chapitre n'avaient été en 81-82 que de \$121,263, et elles se sont élevées à \$254,075 en 83-84.

Ainsi, à quoi sert de blaguer les gens comme cela ? Ces trucs peuvent réussir pour un temps, mais ils finissent toujours par être découverts, et alors, tant pis pour le malheureux qui les a employés. De toutes ces explications de M. Desjardins à cet égard, il ne reste que celle relative à l'augmentation du salaire des ministres, pour laquelle je suis en effet responsable, puisque je l'ai votée, croyant sincèrement que M. Chapleau et ses collègues n'étaient pas suffisamment rémunérés et que, s'ils l'étaient davantage, ils donneraient tout leur temps aux affaires publiques. J'ai été déçu dans mon attente et j'ai en tort, je le confesse, de croire que ces hommes feraient leur ouvrage au lieu de le faire faire par d'autres, témoin les \$5,000 données à M. Lacoste pour l'examen d'un contrat que le procureur-général devait examiner ; mais enfin cette augmentation dans le salaire des ministres ne s'élève qu'à \$7,000 et il restera toujours \$30,670 que mes adversaires n'ont jamais pu expliquer.

#### QUELQUES VOTES

Dans son discours sur la vente du chemin de fer (Hansard 82, pp. 872 et 874), M. Desjardins prétendait qu'il fallait voter pour la vente pour être en état de continuer à soutenir nos institutions de charité et à y soulager les tristes misères humaines qui s'y réfugient. Et ce qui prouve son insigne mauvaise foi, c'est qu'il a appuyé de son vote la déduction de 20 p. c. qui a été faite sur les allocations données à ces pau-

vres institutions. Quand, le 4 juin 84 le ministère Ress, ce gouvernement à bons principes proposa les résolutions qui enlevaient 20 p. c. à ces institutions, mon ami M. McShane crut devoir protester dans ces termes :

“ En concourant dans cet item et les suivants, concernant les institutions de charité, cette chambre regrette que le gouvernement soit obligé de retrancher 20 par cent sur les octrois accordés à ces institutions durant les années dernières, avant de commencer à réduire le traitement des membres du gouvernement.” (Journaux de l'Ass. Lég. pour 84, p. 319.)

M. Desjardins vota contre cette proposition sous son chef M. Taillon, malgré que lui, M. Desjardins, eût dit qu'il fallait vendre le chemin pour continuer les allocations de nos institutions de charité.

Et tandis qu'il refusait de regretter au moins ces diminutions, dans ces allocations, il n'hésitait pas à voter pour augmenter son indemnité de député. Vous trouvez les trois votes sur ce point aux journaux de l'assemblée législative : en 82 p. 283, en 83 pp. 354 et 355 et en 1885 p. 294.

\* \* \*

M. Desjardins a une grande sollicitude pour certains employés ; et après avoir dit qu'il fallait vendre le chemin de fer parce que nous étions trop pauvres pour le garder, il s'est empressé de voter pour approuver les ministres d'avoir fait des présents à des employés sur ce chemin que les syndicats n'ont pas voulu garder à leur service. La liste de ces présents est nombreuse : \$500 à J. Bapt. Labelle ; \$720 à L. A. Robitaille, frère du lieutenant-gouverneur ; \$1,500 à M. Davis ; \$1,000 à A. Louthod etc., etc., en tout \$3,726. La censure de ces largesses était proposée par M. Stephens, le député de Montréal-centre, dans les termes suivants :

“ Que dans l'état actuel des finances de la province, ces bonus etc., au mon-

tant de \$3,726 ne sont pas justifiables. Que cette chambre désire, qu'à l'avenir aucun bonus ou augmentation ne soit accordée ou donné sans un vote spécial préalable de la chambre. Et aucuns deniers ne seront payés au moyen de mandats spéciaux, si ce n'est dans les cas d'urgence imprévus, conformément au statut en pareil cas fait et pourvu. " (Journaux Ass. Lég. 83, p. 255].

C'est un vote d'autant plus inique que ces présents, comme le dit M. Stephens, avaient été faits sur des mandats spéciaux, comme dans un cas d'urgence. On ne sait vraiment comment expliquer une telle conduite. Les ministres qui font des choses semblables, les députés qui ont la lâcheté de les approuver etc., disons-le, le lieutenant gouverneur qui signe de semblables mandats mériteraient d'être hués et sifflés publiquement.

\* \* \*

Du 8 août 1881 à aller au 30 janvier 1883, vingt-neuf arrêtés en conseil furent passés, soit pour nommer de nouveaux employés, soit pour augmenter les salaires des anciens, ainsi : de \$600 le salaire de l'auditeur de la province, le 4 mars 82 ; de \$400 per année le salaire du greffier du conseil exécutif, le 17 mars 82, et cela avec effet rétroactif du 1er mai 1879 ; de \$400 tous les salaires des sous chefs, au nombre de sept, le 21 mars 82 ; de plus de mille piastres le salaire de L. A. Robitaille, le 25 novembre 82, et avec effet rétroactif du 15 janvier 1880, etc., etc., etc.

M. Watts, député de Drummond et Arthabaska, avait proposé, après avoir énoncé ces 29 cas de sottises ministérielles. "Que les nominations ci-dessus, ainsi que les augmentations de salaires, ne sont pas justifiables dans l'état actuel des finances de la province, et sont une violation manifeste des promesses d'économie qui ont été faites par le gouvernement. "

M. Desjardins a repoussé sans hésiter cette proposition de censure, pour

tant si raisonnable dans les circonstances (Journaux ass. lég. 83, p. 266.)

\* \* \*

Et la fameuse pension Robitaille ! Voilà le comble ! Un homme qui n'est pas membre du service civil, mais qui est frère du gouverneur, reçoit subitement et à trois ou quatre mois d'intervalles, un salaire de \$1,200, \$1,600, \$2,000 et finalement de \$2,720 ; et le jour même où son salaire est élevé à ce chiffre exorbitant, il est mis à la retraite, avec une pension annuelle, pour le restant de ses jours, de \$1,278.40, malgré qu'il ne soit ni infirme, ni incapable et au-dessous de 60 ans.

Feu M. Laberge, député de Châteauguay, proposa de censurer cet acte inqualifiable et M. Desjardins, avec tous ses amis, a refusé de blâmer ses chers amis. (Journaux de l'Ass. Lég. pour 83, p. 263.)

Il est vrai que le ministère Moisseau, épouvanté du murmure général que cet acte soulevait, a diminué la pension ; mais ce n'était pas une diminution, c'était une révocation immédiate qu'il fallait. Et le ministère Ross est aussi coupable que l'autre à cet égard, puisqu'il tolère cette indignité. Et quand M. Gagnon proposa, en 83, de ne pas payer cette pension, vu qu'elle était illégale, M. Desjardins et ses amis votèrent pour qu'on continuât à la payer. [83, p. 337.]

Je n'en finirais pas si je passais tous ces votes en revue ; qu'il me suffit de rappeler ceux qui sont les plus méchants et les plus connus :

1o Les \$30,000 remises illégalement à Forget et cie, après due confiscation, (84, p. 213).

2o Les \$3,000 de DeMolon remises en violation de tout principe de justice et d'honnêteté, après que les ministres s'étaient entendus avec certains amis pour frauder le public à une vente de terre (84, p. 259).

3o Le refus de forcer les propriétaires de l'asile de Beauport à accepter les

fous à \$100, au même prix que les religieuses de la Longue-Pointe [84, p. 267.]

5o Le refus d'abolir la charge du commissaire des chemins de fer, alors que la province n'avait plus de chemins de fer, laquelle charge coûtait plus de \$12,000 par année. [84, p. 237].

6o Le refus de blâmer l'augmentation constante des dépenses du conseil législatif (84, p. 327).

7o Le refus de cesser les dépenses inutiles pour l'immigration, quand le pays est trop pauvre pour aider les colons (84, p. 329 et 85, p. 289.)

8o Le rétablissement de la charge de solliciteur-général, jugée inutile par M. Chapleau et abolie par lui en 1882, et le refus de mettre à la place un ministre d'agriculture et de colonisation chargé spécialement de développer ces deux grandes causes nationales, etc, (85, p. 287).

9o Le refus de censurer des paiements exorbitants faits à l'hon. M. Leconte, en violation de l'acte de l'indépendance du parlement etc, etc., (85, p. 210).

10o Le refus d'ordonner une enquête sévère et complète sur toutes les affaires du chemin de fer [85, p. 141 et seq.]

\*.\*

Je n'ai cessé, messieurs, depuis trois ans surtout, d'attirer l'attention de la chambre, sur les dangers de notre situation financière ; la nécessité de faire des économies, de cesser le règne des déficits. Toujours M. Desjardins et ses amis ont fait la sourde oreille.

Et pourtant, messieurs, le document No 84 de la session de 1884 constate que depuis 1875 nous avons eu les déficits que voici :

1874-75.....	\$ 67,909
75-76.....	14,898
76-77.....	81,035
77-78.....	685,514
78-79.....	123,123
79-80.....	483,117
80-81.....	442,139
82-83.....	284,514

\$2,182,249

Sans compter les déficits de 1883-1884 et de 84-85 que nous ne connaissons pas encore exactement, mais qui devront s'élever à au moins \$500,000.

C'est-à-dire qu'en dix ans nous avons dépensé pour soutenir le gouvernement de cette province, à part les emprunts pour travaux publics pour lesquels nous avons emprunté, une somme de deux millions et demi de plus que nos recettes.

Y a-t-il un homme sage qui dira que ce système peut continuer ?

Mon ami M. Bernatchez, le digne député de Montmagny, le comprit comme moi, et le 29 mars 1883, il proposait :

“ Cette chambre.....regrette que le gouvernement ne lui ait soumis jusqu'à ce jour aucune mesure pratique, tendant à lui fournir les voies et moyens nécessaires pour rencontrer les dépenses ordinaires et extraordinaires qu'il se propose de faire durant l'année fiscale 1883-84, et qui soit de nature à faire cesser de suite les déficits qui s'accroissent depuis 1875 et jettent tant d'alarmes parmi les hommes d'affaires et les véritables amis du pays. ” (83, p. 342).

Le 7 mai 1884, je crus devoir proposer moi-même :

“ Cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais regrette que les promesses d'économie faites à la dernière session n'aient pas été remplies durant la vacance. Que l'état alarmant des finances de la province cause de légitimes inquiétudes au peuple. Que le ministère aurait dû dès les premiers jours de la session nous soumettre des mesures pratiques et propres à faire cesser les déficits qui s'accroissent depuis quelques années. Que les promesses d'économie, faites par le trésorier, sont trop vagues, ne peuvent rassurer l'opinion publique et ne donnent pas de garanties suffisantes que l'équilibre sera rétabli entre les recettes et les dépenses. Qu'il ne serait pas sage dans les circonstances, et avec la triste expérience

du passé, de laisser entièrement à l'arbitraire des ministres, les détails des économies considérables que la situation exige. Quo c'est le devoir du gouvernement de soumettre des mesures servant de base à ces économies, ainsi que les noms des employés qui seront congédiés, les détails des diminutions de salaire que l'on se propose de faire, afin de permettre à la chambre de voir si les réformes projetées seront satisfaisantes et justes ; et si les ministres, donnant l'exemple du patriotisme, assumeront leur part légitime des sacrifices imposés aux membres des deux branches de la législature, aux employés publics et aux institutions de charité, (84, p. 172 et 202).

Le 14 avril 1885, le député de Québec-Est, M. Shehyn, un des hommes d'affaires les plus remarquables du pays, crut lui-même qu'il fallait faire entendre un nouveau cri d'alarme et il fit la proposition que voici :

“ Cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais regrette que le gouvernement n'ait pas rempli ses promesses, en préparant avec soin et soumettant au commencement de cette session des mesures pratiques et énergiques, propres à mettre fin aux déficits annuels qui augmentent si gravement les embarras de notre situation financière. Que le gouvernement actuel n'a obtenu la direction des affaires que sur la foi de cet engagement solennel et, qu'en n'exécutant pas loyalement cet engagement, les ministres perdent tout droit à la confiance publique. Que les hommes d'affaires et les contribuables de cette province sont justement alarmés de la politique d'expédients et d'emprunts du gouvernement, politique qui n'offre aucun remède aux maux actuels et les laisse se perpétuer et s'aggraver avec une coupable insouciance” (85, p. 116).

Toutes ces propositions, messieurs, eurent le même sort. Le ministère fit

signe à ses valets, M. Taillon fit appo à l'esprit de parti qui étouffe la conscience, et M. Desjardins et les autres votèrent contre nous.

\* \* \*

Enfin, messieurs, quand le ministère Ross-Taillon proposa, le 13 mai dernier, la 3ème lecture du bill concernant les aliénés, M. Gagnon crut devoir proposer :

“ Attendu que la contribution des municipalités à l'entretien des aliénés, n'est pas perçue avec avantage pour le public. Attendu que cette contribution des municipalités n'a rapporté au trésor, pendant l'année fiscale 1883-84, que \$1,858.85. Attendu que cette taxe indirecte repose sur une base injuste et vexatoire. Il soit résolu : que ce bill.....soit référé de nouveau au comité général avec instruction de l'amender en retranchant toutes les clauses qui imposent aux municipalités l'obligation de contribuer pour moitié à l'entretien des aliénés. ” (85, pp. 221 et 222).

Le ministère refusa d'accepter cette excellente suggestion et tous les conservateurs présents votèrent pour maintenir cette taxe. Ils n'étaient pas nombreux, le grand nombre avait fui et parmi ceux-là M. Desjardins, car c'était dur de voter avec le gouvernement cette fois-là, plus dur que jamais.

Mais quand M. Desjardins revint de sa petite promenade prudente, il continua à supporter le ministère qui refusait d'enlever cette taxe injuste et devint conséquemment solidaire — avec tous les autres députés conservateurs — et responsable de sa conduite à cet égard, comme à l'égard du reste de sa politique.

Ce n'est pas ce que M. Desjardins vous a promis quand il a brigué vos suffrages ; alors il disait qu'il travaillerait pour diminuer les taxes et les dépenses

et vous voyez qu'il a fait tout le contraire.

J'aurais donc raison de dire que M. Desjardins vous a trahis en votant l'augmentation des taxes et des dépenses.

III

M. DESJARDINS VOUS A TRAHIS EN VOTANT L'AUGMENTATION DE LA DETTE

La preuve des deux autres propositions établit suffisamment celle-ci pour que je n'aie pas besoin d'insister spécialement sur cette dernière proposition.

C'est un fait, qu'après avoir, voté la vente du chemin, M. Desjardins a voté pour augmenter la dette de trois millions sous M. Chapleau, un demi-million sous M. Mousseau et une centaine de mille piastres sous M. Ross.

Les 20, 22, 23 février 1882, votre député affirmait avec cette forfanterie ridicule que, si la province ne vendait pas pas, il lui faudrait emprunter d'un à deux millions. Elle a vendu et elle a emprunté près de deux millions et trois quarts.

Quand le ministère Mousseau demanda l'autorisation d'emprunter un nouveau demi-million, je crus devoir proposer :

" Cette chambre voit avec alarme l'augmentation croissante de la dette provinciale et regrette de voir le gouvernement actuel continuer la politique néfaste et ruineuse de celui qui l'a précédé, au lieu d'adopter un système d'économie propre à faire cesser les déficits et à sauver la province de la ruine dont elle est menacée." [83, pages 302 et 3 et 4.]

M. Desjardins vota contre cette proposition et savez-vous quelle raison il donna ? C'est que les trois millions votés en 1882 n'avaient pas été suffisants

pour payer les réclamations résultant de la construction du chemin de fer etc. etc., etc., et que sur les \$500,000 que l'on demandait à emprunter, on prendrait encore un quart de million pour cet objet (Hansard 83, p.1213) Et à la page 12-14, il a l'audace de dire : " Si le gouvernement fut resté propriétaire de ce chemin, il lui aurait fallu emprunter cinq millions et demi de piastres, peut-être six millions. La vente du chemin a donc bien réellement mis fin aux emprunts de la province. "

C'est à peine croyable, mais c'est en toutes lettres dans le Hansard et ça été devant la même chambre qui lui avait entendu dire que la province ne pouvait plus emprunter un centin et quesi on ne vendait il faudrait pourtant emprunter.

C'est ainsi, messieurs, que ces gens se moquent de la chambre et du pays. Ça durera-t-il longtemps encore ? Franchement le temps n'est-il pas arrivé de fustiger ces habileurs publics ?

Le 21 avril dernier, messieurs, j'ai fait un dernier effort et j'ai essayé de rappeler M. Desjardins et ses amis au sens du devoir, et je proposai une résolution que je dois vous communiquer.

La voici :

" Tout en étant prête à voter les subsides à Sa Majesté,

Vu que, d'après les statistiques officielles, les recettes et les dépenses générales du fond consolidé du revenu, durant la première année de la confédération et l'année dernière [1883-84] ont été respectivement comme suit :

Dépenses 1883-84.....	\$3,269,391 61
" 1867-68.....	1,183,238 44
Augmentation.....	\$2,086,154 17
Recettes 1883-84.....	\$2,894,147 42
" 1867-68.....	1,386,837 29
Augmentation.....	\$1,507,310 13

Vu que, durant cette période, les dé-

penses ont augmenté de 177.15 par cent et les recettes de 108.68 par cent seulement ;

Vu que cette différence considérable dans l'augmentation des recettes et des dépenses a déjà produit les déficits qui suivent :

1. Déficit appa-  
rents de  
1875 à  
1883,  
suivant  
le docu-  
ment no  
84, de  
l'an der-  
nier....

\$ 1,841,362 50

2. Montants  
reçus sur  
le capi-  
tal, en  
1879,  
1880 et  
1882 et  
entrés  
comme  
recettes  
ordina-  
ires, d'ap-  
rès le  
même  
docu-  
ment sa-  
voir :

a. 1878-  
79, re-  
çu du  
Domi-  
nion, à  
compte  
de ré-  
glement \$ 500,000

b. 1879-  
80 re-  
çu du  
Domi-  
nion, à  
compte  
de ré-  
glement 125,000

c. 1881- 82, re- çu de la cité de Mont- réal et du fond d'em- prunt minici- pal.....	554,146 83	1,179,146 83
3. Plus, déficit de l'an- née 1883-84		500,000,00

Total des  
déficits  
accumu-  
lés.....

\$ 3,520,509 33

Vu que, sur le produit des sept mil-  
lions et demi d'emprunts faits depuis  
1880, il ne reste, à l'heure qu'il est, que  
neuf cent mille piastres en banque tan-  
dis que nous avons à faire face à au-delà  
de deux millions de réclamations encore  
pendantes, auxquelles il faudra ajouter  
les déficits qui vont se découvrir cha-  
que année ; qu'il est évident qu'un nou-  
vel emprunt deviendra nécessaire afin  
d'acquitter cette nouvelle dette flottante,  
s'accroissant avec une rapidité inquié-  
tante ;

Vu qu'il est impossible de continuer  
un tel état de choses sans exposer la  
province à un désastre financier et la  
conduire à la taxe directe ou à la ban-  
queroute ;

Cette Chambre prie les ministres de  
ne plus retarder à remédier à cette si-  
tuation inquiétante et croit devoir les  
informer qu'ils méritent le blâme sé-  
vère de la province, si, persévérant dans  
l'inaction coupable qui a caractérisé  
leur politique depuis leur accession au  
pouvoir, ils ne soumettent pas bientôt  
et surtout avant les prochaines élections  
générales, quelques mesures pratiques

et propres à faire cesser les déficits et à empêcher de nouveaux emprunts.

Vous le voyez, messieurs, j'étais bien modéré dans mes expressions ; je priais le ministère de sauver la province, je le suppliais de ne pas le laisser s'enfoncer davantage dans l'abîme dans lequel elle avait été précipitée. Tout fut inutile. M. Desjardins vous trahit encore pour faire plaisir à M. Taillon, son maître et seigneur.

\* \* \*

Après quelques remarques sur l'emprunt des \$200,000 pour la construction du palais de justice de Québec, sur la taxe imposée directement sur les con-

tribuable et sur le mode exceptionnellement sévère adopté pour prélever cette taxe, la saisie sans poursuites préalable, M. Mercier termina par ces mots :

Voilà, messieurs, ce que j'avais à vous dire ; je l'ai fait avec clarté et précision. Que MM. Desjardins et Taillon se défendent maintenant. Pas de phrases, pas de longues tirades ! Ai-je dit la vérité ?

Si oui, qu'ils soient condamnés — ils le méritent bien — et avec eux tous les chefs du parti conservateur.

Que le peuple de cette province se réveille, messieurs ; qu'il surveille ses hommes publics. Qu'il y prenne garde, demain il serait trop tard !

nel-  
ette  
ble,

vons  
réci-  
n se  
ases,  
i vé.

ils  
les

se  
rcille  
gar-

